Commune de Saint-Jean-de-Liversay

Charente-Maritime

Enquête publique préalable à l’autorisation unique d’exploiter une installation classée pour la protection de l’environnement

Projet de construction d’un parc éolien de cinq aérogénérateurs et d’un poste de livraison

Enquête réalisée du 27 Mai 2019 au 28 Juin 2019

Procès-verbal de synthèse des observations orales et écrites formulées pendant la durée de l'enquête

Établi par Jacques Boissière Commissaire enquêteur

A La Rochelle le 1 juillet 2019

**Sommaire**

|  |  |
| --- | --- |
| A Objet de l’enquête | 3 |
| B Cadre juridique | 3 |
| C Déroulement de l’enquête | 4 |
| D Clôture de l’enquête | 4 |
| E Résumé des observations formulées oralement ou portées sur le registre d’enquête et dans les lettres adressées pendant la durée de l’enquête publique et synthèse des avis. | 5 |
| * Tableau récapitulatif et résumé des observations formulées dans le registre d’enquête | 5 |
| * Tableau récapitulatif et résumé des lettres adressées au commissaire enquêteur et documents déposés dans le registre d’enquête | 8 |
| * Tableau récapitulatif et résumé des courriels adressés au commissaire enquêteur | 11 |
| Observations positives | 12 |
| Observations négatives | 13 |
| F Conclusion du commissaire enquêteur et avis sur la synthèse des observations formulées | 19 |

Procès-verbal de synthèse :

A- Objet de l’enquête :

Un dossier de demande d’autorisation d’exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE) a été déposé par la Société « Volkswind France, Ferme éolienne de Saint-Jean-de-Liversay SAS ».

Le projet prévoit l’installation d’un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Saint-Jean-de-Liversay en Charente-Maritime.

La puissance nominale totale est de 18 MW.

Toutes les informations relatives à ce dossier ont été rassemblées par la société Volkswind France.

Une étude d’impact a été réalisée dans le cadre de la demande d’autorisation unique (regroupant notamment les procédures d’autorisations PC, ICPE, Code de l’Energie). Elle a pour objet d'analyser, au regard des critères environnementaux, l'impact de la création de ce parc de cinq éoliennes. Cette étude est jointe au dossier d’enquête.

B- Cadre juridique

Désignation du Commissaire enquêteur

Par décision numéro E19000048/86 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers, en date du 25 Mars 2019, j’ai été désigné comme Commissaire Enquêteur, afin de conduire l’enquête publique pour la réalisation par la société Volkswind France, d’un parc de éoliennes avec le poste de raccordement sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Liversay en Charente-Maritime.

Décision de mise à l’enquête

Cette enquête fait entre autres référence au code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre I° et le titre I du livre V, ainsi qu'au tableau annexé à l'article R 511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'Environnement

Monsieur Le Préfet a pris un arrêté, le 01 avril 2019 prescrivant l’ouverture d’une enquête publique préalable à l’autorisation d’exploiter une Installation Classée pour la Protection de l’Environnement, projet d’un parc éolien sur la commune de Saint-Jean-de-Liversay, Charente-Maritime.

Sont précisés dans cet arrêté la durée de l’enquête, le lieu de permanence du commissaire enquêteur, les dates et horaires de réception du public, les conditions de recevabilité des observations et les prescriptions d’affichage réglementaires sur la commune et les communes voisines. Sont précisées également les conditions d’établissement du rapport avec l’avis du Commissaire Enquêteur et les délais impartis pour sa transmission.

Monsieur le Préfet a publié ensuite un avis d’enquête publique destiné à être affiché, portant sur le projet d’un parc éolien sur la commune de Saint-Jean-de-Liversay avec un rappel des dispositions prévues par l’arrêté indiquées ci-dessus.

C- Déroulement de l’enquête :

Par arrêté, du 01 Avril 2019, Monsieur Le Préfet a prescrit l’enquête publique du 27 Mai au 28 Juin 2019.

Conformément à l’arrêté, j’ai tenu mes permanences en mairie de Saint-Jean-de-Liversay les jours suivants :

* Lundi 27 mai 2019 de 09h 00 à 12h 00
* Mercredi 5 juin 2019 de 14h 00 à 17h 00
* Jeudi 13 juin 2019 de 09h 00 à 12h 00
* Mardi 18 juin 2019 de 09h 00 à 12h 00
* Samedi 22 Juin 2019 de 09h 00 à 12h 00
* Vendredi 28 Juin 2019 de 09h 00 à 12h 00

Une pièce de la mairie, la salle du conseil municipal, ou la salle des mariages, située à l’étage, facilement accessible aux personnes à mobilité réduite, m’a été réservée. Les documents comprenant toutes les pièces du dossier déposé par la société « Ferme éolienne de Saint-Jean-de-Liversay SAS ». Les pièces administratives sont présentées sur une table et le registre d'enquête est bien mis en évidence sur une table centrale. Toutes ces pièces sont restées à disposition du public pendant toute la durée de l’enquête.

Environ cinquante personnes se sont déplacées pour consulter le dossier en ma présence, trente-quatre personnes ont porté des observations sur le registre. Vingt-neuf lettres ou dossiers ont été déposés dans le registre ou adressés au commissaire enquêteur. Neuf observations ont été formulées via l’adresse internet dédiée sur le site de la préfecture. En complément de ces annotations des personnes ont tenus à me faire part oralement de leur sentiment sur le projet éolien.

Il ne s’est produit aucun fait majeur pendant toute la durée de la consultation. Toutes les permanences se sont déroulées dans un climat très calme. J’ai assisté à des discussions très courtoises et sereines entre des opposants et des personnes favorables au projet. Il n’y a eu aucun débordement. Je n’ai ressenti aucune tension excessive.

D- Clôture de l’enquête

J’ai clôturé le registre d’enquête le vendredi 28 Juin 2019 à 12h 00 en présence de Monsieur Petit, Maire de Saint-Jean-de-Liversay.

J’ai repris le registre d’enquête et toutes les lettres qui y sont jointes afin de rédiger le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales reçues pendant la durée de l'enquête et préparer mon rapport.

J’ai eu un entretien avec Monsieur Petit Maire de la commune de Saint-Jean-de-Liversay. Il m’a confirmé son avis favorable. Le conseil municipal donnera son avis ce soir, il s’était déjà prononcé défavorablement, selon Monsieur le Maire sous la pression des opposants.

E- Résumé des observations formulées oralement ou portées sur le registre d’enquête, dans les lettres et les dossiers adressés pendant la durée de l’enquête publique et synthèse des avis

* Tableau récapitulatif et résumé des observations formulées dans le registre d’enquête :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N°du registre | Identités ;  Lieux d’habitation | F | D | Observations |
| 1a | Monsieur Bruno Loisel  De Normandie à Saint Cyr du Doret |  | X | Bruit généré  Les éoliennes existantes N°5 et 6 sont bruyantes |
| 2a | Monsieur Laurent Massin de Sourdon à Saint-Jean-de-L |  | X | Impact visuel et sonore  Problème de réception du tel (SFR)  Aspect esthétique, photos montages non réalistes  Dévaluation de la valeur des biens immobiliers.  Tracts distribués qu’a certaines personnes  Locaux de la mairie mis à disposition de la société  Avis défavorable de la municipalité |
| 3a | Monsieur Jean Bourges de Sourdon à Saint Jean  Président de l’association :  « APCPE» |  | X | Dossier joint en annexe  -Méthodes indélicates de la société Volkswind  -Avis défavorable de la municipalité  -Saturation du paysage  -Baisse de la valeur de l’immobilier. |
| 4a | Monsieur Jean-Michel Orioux  De Luché à Saint-Jean-de-L |  | X | Eoliennes trop près des maisons |
| 5a | Madame Bernard |  |  | Voir lettre n°4, voir ci-après |
| 6a | Monsieur Denis Roland de Saint-Jean-de-L | X |  | Favorable mais : Le socle de béton devrait être à moins 2m par rapport à la surface du sol  -L’entreprise doit remédier aux problèmes de perception de la télévision par TNT perturbée par les éoliennes |
| 7a | Monsieur Jacques Tabary de Saint-Jean-de-L |  | X | Avis réservé  Mauvaise implantation des éoliennes, elles auraient dû être implantées dans le prolongement de celles existantes vers l’ouest |
| 8a | Monsieur Yves Peressinotto  De Luché à Saint-Jean |  | X | Eoliennes trop près des maisons de Luché |
| 9a | Monsieur Christian Boche De Luché à Saint-Jean-de-L |  | X | Eoliennes trop près des maisons de Luché  Dépréciation de l’immobilier |
| 10a  et 11a | Monsier Wacrenier président de l’association Aprovil  Monsieur et Madame Wacrenier |  | X | Dossier et lettre joints en annexe |
| 12a | Monsieur Frédéric Bozec  De Saint-Jean-de-L |  | X | Perte de l’attrait touristique de la Charente-Maritime  Pollution sonore  Dévalorisation du foncier  Impact carbone négatif  Démantèlement non assuré, 50 000 € c’est insuffisant  Zones rurales sacrifiées |
| 13a | Monsieur J. Poirier  De Saint-Jean-de-L |  | X | Pollution visuelle et sonore  Dévalorisation du foncier  Fin du tourisme communal  Démantèlement non assuré  Les éoliennes sont inutiles c’est du « Greenwashing » politique |
| 14a | Monsieur R. Thebaut  De Saint-Jean-de-L |  | X | Pollution visuelle et sonore  Impact sur le tourisme  Avis défavorable des élus  Démantèlement non assuré  Prolifération excessive, (déjà 9 machines !) |
| 15a | Monsieur Lefèvre pour  l’association APCE 17 |  | X | Rencontre avec Mr Le Préfet souhaitée  Pollution visuelle  Pollution sonore  Pollution électromagnétique  Perte de valeur de l’immobilier  « Monstre d’acier au pied de nos maisons anciennes » |
| 16a | Monsieur Laury  de Sourdon à Saint-Jean-de-L |  | X | Pollution sonore plus importante, j’entends déjà celles qui existent  Dévaluation de l’immobilier  Territoire sacrifié  Démantèlement insuffisant, le béton reste  Communication Volkswind sujet à caution |
| 17a | Monsieur et Madame Ravard |  | X | Augmentation du nombre d’éoliennes excessif  Pollution visuelle  Pollution sonore  Dévalorisation de nos maisons  Manque de concertation  Territoire sacrifié  Eoliennes trop proches des habitations  Le promoteur a bénéficié gratuitement de locaux communaux  Démantèlement insuffisant, le béton reste |
| 18a | Madame Cherdo représentant également Monsieur Cherdo |  | X | Pas de concertation avec la population  Dévalorisation du foncier  Nuisances sonores  Démantèlement incertain  Eoliennes trop proches des habitations |
| 19a | Monsieur Frostin et Madame Robidou |  | X | Pas de consultation de la population (référendum ?)  Dévalorisation du foncier  Conséquences écologiques non favorables, bilan carbone négatif |
| 20a | Madame Poirier |  | X | Pollution visuelle, Pollution sonore  Impact négatif sur l’environnement  Quid du démantèlement ? |
| 21a | Monsieur Bodin |  | X | Mensonges du Conseil municipal, conseillers intéressés  Eoliennes polluantes |
| 22a | Madame Texier |  | X | Pollution sonore plus importante, constatée avec celles qui existent  Attractivité du territoire compromise  Pas de garantie de rentabilité dans le temps  Garanties insuffisantes pour le démantèlement  Sacrifice injuste de notre territoire |
| 23a | Monsieur Migné et  Madame Talineau |  | X | Nuisances sonores existantes déjà (9 éoliennes suffisent)  Dévalorisation de l’immobilier  Impact écologique ? |
| 24a | Madame Boyer-Vidal. De Sourdon à Saint-Jean-de-L |  | X | Déni de démocratie  Les élus de la commune sont contre |
| 25a | Monsieur Jean Houssaye |  | X | Mettre les éoliennes au sud du département pour les répartir sur le territoire |
| 26a | Madame Aurélie Donnat  De Saint-Jean-de-L |  | X | Notre maison perd de sa valeur  Nous quittons la ville pour vivre à la campagne et nous récupérons des barres d’éoliennes  Pourquoi ne pas les répartir équitablement sur le territoire ?  Le bien-fondé écologique est-il réel ?  50 000 € insuffisant pour la démolition  Enjeu économique important mais pas d’indemnité pour les habitants  Peu de création d’emplois |
| 27a | Monsieur Stéphan Donnat  De Saint-Jean-de-L |  | X | Préjudice sur la valeur de notre bien, projet de chambres d’hôtes compromis  Développement économique du territoire compromis par des intérêts privés  Qui a la charge du démantèlement ?  Quel est l’empreinte carbone réelle d’un tel projet ? |
| 28a | Monsieur L. Michaud  De Saint-Jean-de-L |  | X | Troubles visuels, Troubles sonores  Troubles magnétiques et électromagnétiques  Troubles pour les animaux domestiques  Coût réel en CO2 et en eau (sécheresse)  Désinformation de Volkswind : la commune n’a pas donné son accord |
| 29a | Représentant de l’ADDVC17 |  | X | Mail refusé sur le site de la préfecture, (trop lourd) Dossier papier déposé, voir ci-après |
| 30a | Monsieur Antony Moreau  De Saint-Jean-de-L | X |  | Exploitant agricole favorable au projet |
| 31a | Monsieur Julien Poirier  De Saint-Jean-de-L | X |  | Habitant de St Jean de L. Je suis favorable au projet |
| 32a | Monsieur Jacques Verne  De Saint-Jean-de-L |  | X | Trop proche du hameau de Luché  Recyclage des installations insuffisant |
| 33a | Monsieur Jean-Michel Prault |  |  | Voir lettre jointe ci-après |
| 34a | Monsieur Franck Ancel  Sourdon à Saint-Jean-de-L |  | X | Dévaluation immobilière  Cadre de vie altéré  Zone sacrifiée  Impact néfaste sur le tourisme  Incompatible avec le marais poitevin, chambres d’hôtes délaissées  Nuisances sonores réelles (à 1,5 km de celle existante je les entends parfaitement la nuit)  Trop proche de la zone résidentielle de Luché  Le conseil municipal a voté contre  Le démarchage de Volkswind est excessif |

* Tableau récapitulatif et résumé des lettres adressées au commissaire enquêteur et documents déposés dans le registre d’enquête :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Identités ;  Lieux d’habitation | F | D | Observations |
| 1b ; 1bis ; 2b et 3b | Monsieur Jean Bourges  Association contre la prolifération des éoliennes |  | X | Opération de marketing de Volkswind dans des locaux communaux utilisation du personnel de la mairie, est joint le compte rendu du conseil municipal du 27/7/2018  Implication illégale de la mairie  Saturation du paysage  Taille de pales supérieure à celles existantes d’où une vision arythmique  Dévalorisation du foncier  Baisse de la fréquentation des chambres d’hôtes  Sol et sous-sol instables  La distance par rapport à la route départementale devrait être de 210m (non respectée)  Le montage financier ne garantit pas la solvabilité de l’exploitant ou du promoteur  Il n’est fait mention d’aucune assurance RC |
| 4b | Madame Lisette Bernard et Monsieur François Berthelot |  | X | Nuisance pour les élevages de bovins  Ferme de Grissé-Luché à moins de 900m d’une future éolienne  Après l’installation des éoliennes précédentes : mortalité importante de veaux ; refus des vaches de s’alimenter  Nous ne voulons pas que cette situation se reproduise |
| 5b | Monsieur Jean-Paul Proust | X |  | Bon retour d’expérience sur l’éolien dans ma commune  Soutien au projet |
| 6b | Madame Sophie Lepicard | X |  | J’habite à 600m d’éoliennes aucune gène  Les animaux pâturent au pied sans problème |
| 7b | Monsieur Ludovic Bouteiller | X |  | Selon RTE l’énergie éolienne se substitue au ¾ à l’énergie thermique  Je suis pour l’éolien. |
| 8b | Délibération du Parc Régional du Marais Poitevin | X |  | Délibération du 14/5/2019  Approbation du schéma éolien |
| 9b | Monsieur Jean-François Wacrenier |  | X | Saturation du paysage  Prolifération anarchique  Lumières de nuit gênantes et dangereuses pour les automobilistes  Vision arythmique de la rotation des pales  Dévalorisation de l’immobilier  Baisse de la fréquentation touristique  Démantèlement des machines pas étudié |
| 10b | Monsieur et Madame Wacrenier |  | X | Mêmes observations que ci-dessus avec en complément :  Impact des infrasons sur la santé (menace invisible et inaudible)  Retour au seuil de déclanchement à 30 dB à l’extérieur et 25 dB à l’intérieur  Electrohypersensibilité :  Forte sensibilité aux champs électriques et électromagnétiques (handicapes invalidants)  Courants électriques vagabonds à l’origine de désordres chez les animaux, les humains et les enfants |
| 11b | Monsieur et Madame Asperti |  | X | Problème des infrasons  Bruits obsédant répétitifs  Effet stroboscopique  Impact sur l’écosystème au niveau des couloirs migrateurs et des chauves-souris |
| 13b | Monsieur Didier Susset | X |  | Energie verte |
| 14b | Monsieur Stéphane Rabier  Représentant la fédération des travaux public (délégation de Poitiers) | X |  | Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir l’émission de gaz à effet de serre  Favoriser le développement économique et l’emploi dans le BTP |
| 15b | Monsieur Daniel Susset | X |  | L’énergie éolienne se substitue pour les ¾ aux énergies thermiques  Favorable à la transition énergétique |
| 16b | Madame Colette Sicot | X |  | Importance de la transition énergétique  Peu de personnes conteste le premier projet de Saint Jean de Liversay |
| 17b | Monsieur Thierry Nicollas | X |  | Energie adaptée aux besoins de consommation  Energie renouvelable  Des dispositifs de radar évite la collision avec les chauves-souris  Durée de vie des éoliennes allongée |
| 18b | Monsieur Sylvain Pougnard | X |  | Copié-collé de la lettre 13b |
| 19b | Madame Julie Charron | X |  | Copié-collé de la lettre 17b |
| 20b | Monsieur Jean François Bouteiller | X |  | Bon retour d’expérience dans ma commune (Marcillé en 79) |
| 21b | Monsieur Marc Motard | X |  | Economie de CO2  Activité économique  Moins cher que d’autres sources |
| 22b | Monsieur François Durgand  Maire de Lusseray (79) | X |  | Copié-collé de la lettre 21b  Attestation en tant que maire du bienfondé de l’énergie éolienne |
| 23b | Monsieur Moreira |  | X | Photos « prises de mon séjour » 9 éoliennes ça suffit, « on a notre dose »  Trop près des habitations  Pas de concertation  « Notre bien dévalué »  Nuisances sonores et visuelles réelles  « On vient de la ville pour être tranquille » |
| 24b | ADD Vallée du Curé |  | X | Projet situé à l’intérieur d’un site Natura 2000  Effet cumulé avec un parc existant  L’éolien ne lutte pas contre le réchauffement climatique, énergie intermittente à 25% du temps  Le précédent projet de Valorem avait permis une négociation avec la LPO ce qui avait abouti au retrait de 2 éoliennes et à la création d’une friche (parcelle ZT26) d’où la demande de supprimer les éoliennes E1 et E2.  Doute sur l’étude faunistique, période de prospection inadaptée aux oiseaux nicheurs.  Conseil municipal contre |
| 25b | Monsieur Bourges pour  L’Association contre la prolifération des éoliennes |  | X | Observations identiques à celles formulées dans le registre sous les numéros 1 ;1bis et 2 |
| 26b | Monsieur et Madame Moreau | X |  | Economie de CO2  Evite d’importer uranium, pétrole ou du gaz  Dynamisation des entreprises locales  Implantation cohérente dans le prolongement de celles existantes sur la butte des Moindreaux |
| 27b | Monsieur Moreau Antony | X |  | Aucune nuisance des éoliennes existantes  Energie durable |
| 28b | Monsieur Jocelyn et Madame Delphine Tuillière |  | X | Champs électromagnétiques nuisibles  Nuisances sonores et visuelles  Distance de 1000m minimum par rapport aux habitations  Artificialisation des sols (fondations et routes)  Démantèlement incertain |
| 29b | Monsieur Jean-Michel Prault |  | X | La distance de 500m insuffisante quand les éoliennes sont plus hautes  Rendement réel faible  Dégradation du paysage  A St Jean avec les éoliennes existantes « ont créé une ligne Maginot » contre les oiseaux migrants d’Est en Ouest  Contre le développement touristique |

* Tableau récapitulatif et résumé des courriels adressés au commissaire enquêteur :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Identités ;  Lieux d’habitation | F | D | Observations |
| 1c | Monsieur Patrick Le Flanchec | X |  | Favorable :  Lutter contre le réchauffement climatique  Indépendance énergétique |
| 2c | Monsieur Yvon Foucaud |  | X | Indépendance du Commissaire Enquêteur ?  Cadeaux de la société Volkswind,  Problème des infrasons, joint les actes d’un colloque (voir site : « Colloque Sante et Infrasons des Eoliennes,  la santé des hommes et des animaux face aux infrasons produits par les éoliennes, 16 novembre 2018 »)  Dépréciation immobilière  Dangers mortels : effondrement d’éoliennes, chutes de pales, risque incendie…  Attractivité du territoire, mauvais pour la cohésion sociale  Favorise les lobbies étrangers. |
| 3c | Monsieur Moreau de Saint-Jean-de-Liversay |  | X | Artificialisation massive des sols ruraux  Démantèlement impossible pour 50000 €  Quantité énorme de bétons, plastiques, acier, cuivre, terres rares, huile de vidange etc |
| 4c | Monsieur Maxime Le Brun | X |  | Réponse positive à la COP 21  Emplois créés |
| 5c | Monsieur Michel Desplanches |  | X | Important dossier joint :  Eolien inutile pour limiter le CO2  Projet économiquement douteux  L’éolien une erreur ruineuse sans profit pour le climat  Nuisance visuelle  Nuisance sonore et infrasonique (idem obs 2c)  Impacts sur la biodiversité et l’avifaune, l’étude présentée minimise les effets. |
| 6c | Monsieur Alexandre Sans  ENGIE-INEO | X |  | Energie renouvelable  Développement de l’emploi |
| 7c | Monsieur Michel Rivière | X |  | Emplois  Eoliennes plus silencieuses  Autonomie énergétique |
| 8c | Monsieur Enrico Paradot  Agence EUROVIA La Rochelle | X |  | Besoin de chantier en BTP  Retombées pour les finances communales et intercommunales |
| 9C | Monsieur Gwénaël Moreau | X |  | Conforme aux engagements nationaux  Lutter contre les gaz à effet de serre  Retombées économiques pour la communauté de commune  Densification non gênante du parc existant  Protection des chauves-souris prévue |

**Analyse des observations et demandes faites par le public pendant le déroulement de l’enquête, notes et avis du Commissaire Enquêteur.**

Résumé des observations formulées oralement, sur le registre d’enquête, dans les lettres et courriels adressés pendant la durée de l’enquête publique :

Il y a eu trente-quatre observations formulées sur le registre d’enquête.

Vingt-neuf lettres ou dossiers ont été déposés ou adressés pendant l’enquête au Commissaire Enquêteur.

Neuf courriels ont été adressés au Commissaire Enquêteur via la boite mail dédiée de de la Préfecture de Charente-Maritime.

Sur l’ensemble des soixante-dix avis recueillis il y en a trente-neuf défavorables et vingt-cinq avis positifs. Il faut noter toutefois qu’il y a parfois des doublons entre les observations déposées et les mails et courriers reçus.

Observations positives :

Pour faciliter l’examen, les observations sont regroupées par thèmes. Je les ai rassemblées sous 2 chapitres principaux ; à la fin chaque chapitre j’ai posé quelques questions au porteur de projet en rapport avec les observations faites :

1 – Engagement en faveur des énergies renouvelables

La majorité des avis favorables au projet (23), proviennent essentiellement de personnes extérieures à la commune de Saint-Jean-de-Liversay, (7 avis proviennent d’habitants de Saint-Jean). Il y a un témoignage d’un maire (Lusseray en 79) confirmant le bien-fondé de l’éolien et de l’acceptation par la population.

Voici les principaux arguments donnés :

-Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions à effet de serre. L’éolien est une « énergie propre ».

-Il faut augmenter les énergies renouvelables en France et notamment l’énergie éolienne.

-Indépendance énergétique

-Lutter contre le réchauffement climatique

-Il ne faut plus dépendre des énergies fossiles.

-Avantage financier pour la communauté de commune

-Il n’y a pas d’inconvénient pour l’avifaune

-Des radars évitent la collision avec les chiroptères

-Les animaux pâturent au pied des éoliennes sans problème

-Implantation cohérente dans le prolongement de celles existantes

-L’énergie éolienne se substitue pour les ¾ aux énergies thermiques

Cette dernière affirmation, plusieurs fois formulée de façon identique, proviendrait de la société RTE (Réseau de transport d'électricité). Je n’ai pas retrouvé sur internet l’origine de cette information.

Question du CE :

*Pouvez-vous confirmer l’exactitude et l’origine de cette affirmation : l’énergie éolienne se substitue pour les ¾ aux énergies thermiques ?*

*Existe-t-il des radars évitant la collision avec les chiroptères ?*

2 – Intérêt économique du projet :

1-La fédération des travaux public (délégation de Poitiers), ainsi que l’agence EUROVIA de La Rochelle font part de leur intérêt pour le projet et soulignent l’importance pour l’emploi dans le BTP des travaux d’installation des éoliennes.

2-Dynamisation du milieu économique et création d’emplois.

3-Les retombées économiques intéressantes pour les collectivités locales.

Questions du CE :

*Est-il possible d’estimer le nombre d’emploi créé directement ou indirectement ?*

*Est-il possible de quantifier le montant de l’aide financière apportée à la communauté de commune ?*

Observations négatives :

Pour faciliter l’examen de ces observations, je les ai numérotées et classées en treize chapitres par type de préoccupations :

1 – Perte de valeur des biens immobiliers et entrave à la location touristique :

La dépréciation du foncier est la première observation formulée par les particuliers habitants à Saint Jean. C’est une véritable inquiétude partagée par une très grande partie de la population qui s’est exprimée. La perte de la valeur de l’immobilier serait de 10 à 35 %.

Mr Laurent Massin : « Impact négatif sur la valeur de nos Maisons, de nombreux cas de jurisprudence sont établis »

Monsieur Stéphan Donnat : « notre projet de chambres d’hôtes est compromis » ; « Il n’est plus possible d’avoir des chambres d’hôtes à proximité des éoliennes. » ; Monsieur Frédéric Bozec : « Perte de l’attrait touristique de la Charente-Maritime » ; Monsieur Franck Ancel : « Incompatible avec le marais poitevin, chambres d’hôtes délaissées »

Questions du CE :

*Avez-vous des informations objectives sur ce sujet ? Y-a-t-il eu des études précises sur la difficulté de revendre des maisons à proximité des éoliennes ?*

*A-t-on des informations sur le marché de l’immobilier dans des communes de Charente-Maritime où nous avons des éoliennes ?*

*Quelle est la jurisprudence sur ce sujet ?*

2 – Problème du bruit généré par des éoliennes (proches d'une zone d'habitat existante)

Monsieur Laury : « Pollution sonore plus importante, j’entends déjà celles qui existent » ; « Le bruit lancinant des éoliennes la nuit est insupportable » ; Madame Texier : « Pollution sonore plus importante, constatée avec celles qui existent » ; Monsieur Bruno Loisel : « Les éoliennes existantes N°5 et 6 sont bruyantes » ; Monsieur Franck Ancel : « Nuisances sonores réelles (à 1,5 km de celles existantes je les entends parfaitement la nuit). »

Autre observation très fréquente : « on entend les éoliennes actuelles, celles qui sont projetées seront plus hautes, les pales seront plus grandes et elles seront plus puissantes »

**Note du Commissaire Enquêteur :** dans le dossier soumis à enquête j’ai bien noté que les simulations numériques d’impact acoustique du projet n’ont pas montré de dépassement des seuils réglementaires en période diurne ; mais qu’en revanche, certains dépassements ont été constatés en période nocturne.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires, des plans d’optimisation des machines ont été proposés. Ces optimisations, comprenant le bridage d’une ou plusieurs machines selon la vitesse et la direction de vent, permettent d’envisager l’implantation du parc éolien de Saint-Jean-de-Liversay. Les niveaux sonores réglementaires sont-ils suffisants pour éviter toute gène ?

Questions du CE :

*Comment seront mis en œuvre ces bridages ?*

*Comment sera assuré le suivi objectif des installations ; comment et par qui, seront prises les mesures acoustiques quand le parc sera en fonctionnement ?*

*Y-a-t-il un effet cumulatif avec les éoliennes existantes situées sur le même site ?*

3 – Problème des infrasons et des basses fréquences

Monsieur Desplanche : « Les éoliennes produisent des infrasons » ; « les infrasons ont un impact négatif sur l’homme » ; Monsieur Yvon Foucaud : voir « Colloque Santé et Infrasons des Eoliennes, la santé des hommes et des animaux face aux infrasons produits par les éoliennes, 16 novembre 2018 »

**Note du Commissaire Enquêteur :** Face à des informations inquiétantes sur les infrasons et les basses fréquences l’ANSES a toujours considéré qu’il n’y avait pas de problème sanitaire. Qu’en est-il ? Et il est reproché qu’il n’y ait pas de capteurs d’infrasons autour des parcs.

Questions du CE :

*Envisagez-vous de mettre en place des capteurs permanents à infrason autour du futur parc, ou envisagez-vous des prises de mesure occasionnelles ?*

*Est-il possible de remédier aux infrasons et aux basses fréquences ?*

4 – Perturbation de la réception du téléphone et la télévision

Monsieur L. Massin « détérioration pour la réception des ondes téléphoniques à Sourdon » ; Monsieur R.Denis « il devrait être stipulé que l’entreprise doit remédier aux inconvénients de réception »

Questions du CE :

*Pouvez-vous remédier aux difficultés de réception du téléphone et la télévision ?*

5 – Nocivité des courants électriques parasites pour les bovins.

Observation déposée par lettre de Madame Lisette Bernard et de Monsieur François Berthelot de Luché (à Saint-Jean-de-Liversay). Cette situation m’a été rapportée oralement plusieurs fois, cela fait l’objet d’une réelle inquiétude de plusieurs habitants du village de Luché.

Madame Lisette Bernard m’a précisé que suite aux problèmes de mortalités importantes constatés dans son cheptel, il avait été fait appel à un géobiologue, Monsieur Philippe Dugast. Celui-ci aurait trouvé la cause de la maladie de ses vaches laitières. Pour connaitre l’approche de cette personne je lui ai adressé un courriel en lui demandant qu’elle avait été sa démarche scientifique, ce courriel est resté sans réponse. La géobiologie apparait plus comme une pseudo-science à l’intérêt très relatif. La société Valorem, dont les éoliennes étaient considérées comme étant la cause, aurait procédé à des réglages de l’une de ses machines. Le problème aurait été réglé ainsi.

**Note du Commissaire Enquêteur :** Les médias se sont fait l’écho de cette question par des articles dans la presse écrite et des reportages télévisuels sur des vaches refusant de s’alimenter ou refusant de se laisser traire ou encore à propos de veaux mort-nés. Cela a été diffusé à la télévision sur « Antenne2 », sur FR3, sur TF1, à la radio sur France info etc

Ouest-France : « La chambre d’agriculture des Côtes-d’Armor a été sollicitée par ces éleveurs. **« Des problèmes électriques, cela existe dans les exploitations et cela peut provoquer des soucis sanitaires » (article du 27-03-2019)**

Les informations données sur le site EDF pour la sécurité électrique apparaissent plus pertinentes. Le phénomène des « courants électriques parasites » dit aussi « courants vagabonds » est réel et les bovins y seraient particulièrement sensibles. (Voir le site « Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique en milieu agricole »). Cela me semble une explication plus plausible qu’une approche par « géobiologie ». Au-delà de la question posée à propos des bovins, est soulevé immédiatement la question sur les conséquences potentielles sur la santé humaine.

Questions du CE :

*Le raccordement au réseau des nouvelles éoliennes devrait emprunter le même parcours que celui des éoliennes existantes. Si des problèmes sont apparus avec le réseau enterré ne va-t-on pas aggraver la situation alors que deux éoliennes (E1 et E2) sont plus proches de l’élevage de bovins existant ?*

*Dans le cadre de cette enquête il m’apparait important de savoir si des contrôles seront fait sur ces courants parasites, cela est-il prévu ?*

*Si des courants parasites sont décelés, comment pensez-vous pouvoir y remédier ?*

*Prendrez-vous à votre charge les recherches nécessaires et les travaux correspondants ?*

6- Nocivité des ondes électromagnétiques

Monsieur Lefèvre pour l’association APCE 17 : « Pollution électromagnétique inquiétante »

Monsieur Jocelyn et Madame Delphine Tuillière : « les champs électromagnétiques sont nuisibles »

Questions du CE :

*A-t-on des informations sur les ondes électromagnétiques générées par les éoliennes ?*

*A-t-on des informations d’ordre médical sur la dangerosité des ondes électromagnétiques en fonction de leur niveau ?*

7- Paysage altéré par la présence des éoliennes, il y a une véritable prolifération des éoliennes :

C’est l’observation qui m’a été faite oralement le plus fréquemment. Cela dénote une exaspération d’une partie de la population sur ce sujet.

Monsieur Jean-Michel Orioux : « Eoliennes trop près des maisons » ; Monsieur Yves Peressinotto et Monsieur Christian Boche : « Eoliennes trop près des maisons de Luché » ; Monsieur R. Thebaut : « Prolifération excessive » ; Madame Cherdo : « Eoliennes trop proches des habitations » ; Monsieur Jean Bourges : « Saturation du paysage » ; Monsieur Jacques Verne : « Trop proche du hameau de Luché » ; Monsieur Lefèvre : « Monstres d’acier au pied de nos maisons anciennes » ; Monsieur Jean-François Wacrenier : « Saturation du paysage, prolifération anarchique » ; Madame Aurélie Donnat : « Nous quittons la ville pour vivre à la campagne et nous récupérons des barres d’éoliennes » ; Monsieur Moreira : « 9 éoliennes ça suffit, on a notre dose » ; Monsieur Franck Ancel : « Cadre de vie altéré, zone sacrifiée, trop proche de la zone résidentielle de Luché »

**Note du Commissaire Enquêteur :** L’accumulation des éoliennes sur un même site provoque un phénomène de « ras le bol » pour la population locale. Les habitants du village de Luché se sentent particulièrement agressés par ce projet.

Questions du CE :

*Ne faut-il pas renoncer à ce projet pour éviter une saturation visuelle du paysage ?*

*Une amputation partielle du projet en supprimant les éoliennes E1 et E2 est-il envisageable ?*

8- Problème de préservation de l’avifaune sur le site :

Monsieur et Madame Asperti : « Impact sur l’écosystème au niveau des couloirs migrateurs et des chauves-souris » ; ADD Vallée du Curé : « Le précédent projet de Valorem avait permis une négociation avec la LPO ce qui avait abouti au retrait de 2 éoliennes et à la création d’une friche (parcelle ZT26) d’où la demande de supprimer les éoliennes E1 et E2. Doute sur l’étude faunistique, période de prospection inadaptée aux oiseaux nicheurs. » ; Monsieur Jean-Michel Prault : « A Saint Jean avec les éoliennes existantes « ont créé une ligne Maginot » contre les oiseaux migrants d’Est en Ouest »

**Note du Commissaire Enquêteur :** Selon l’association ADD, en négociation avec la LPO, la société Valorem a abandonné dans son projet deux éoliennes à l’Ouest du CD 115 et accordé une parcelle de prairie à laisser en jachère. Or le projet déposé par Volkswind prévoit deux éoliennes à l’ouest du CD 115, plus proche de la parcelle volontairement laissée en friche.

Certaines informations données dans l’étude d’impact semblent en partie contradictoires avec celles réalisées par le bureau d’étude « LA SNET ». Ainsi sont signalés à l’ouest du CD 115 des outardes canepetières et des œdicnèmes. (Voir en « 2.4.4 conclusion et propositions » et figure 53 de l’étude d’impact précité)

Questions du CE :

*Ne faudrait-il pas retirer du projet les éoliennes E1 et E2 ?*

*Comment les prairies existantes seront préservées ?*

9 – Dénis de démocratie :

Madame Boyer-Vidal : « Déni de démocratie, les élus de la commune sont contre » ; Madame Cherdo : « Pas de concertation avec la population » ; Monsieur Frostin et Madame Robidou : « Pas de consultation de la population (référendum ?) »

Questions du CE :

*Comment les décisions du conseil municipal peuvent-elles être entendues ?*

10 – Rendement réel de l’énergie éolienne et intérêt économique.

Monsieur Frostin et Madame Robidou : « Conséquences écologiques non favorables, bilan carbone négatif » ; Monsieur Frédéric Bozec : « L’Impact carbone est négatif » ; Monsieur Michel Desplanches : « Eolien inutile pour limiter le CO2, projet économiquement douteux, l’éolien une erreur ruineuse sans profit pour le climat » ; « la France n’a rien à gagner dans ce projet » ; « Le coût du rachat du kwh élevé » ; Monsieur J. Poirier : « Les éoliennes sont inutiles c’est du « Greenwashing » politique » ; Monsieur Yvon Foucaud : « On favorise les lobbies étrangers »

**Note du Commissaire Enquêteur :** dans le dossier fourni par Monsieur Desplanches il est fait référence à l’audition par le Sénat, commission Aubert, de l’ingénieur Monsieur Jancovici (voir site internet correspondant). Les conclusions sont sans concession : l’énergie éolienne est inutile et coûteuse.

Questions du CE :

*L’impact sur l'environnement de l’énergie éolienne est sans effet voir néfaste qu'en est-il ?*

*Le bilan carbone n’est pas favorable à l’éolien qu’en est-il réellement ?*

*Rien n’est fabriqué en France, tout est importé qu’en est-il ?*

*A combien est racheté le kWh éolien ?*

11 – Danger mortel des éoliennes

Monsieur Yvon Foucaud : « Dangers mortels : effondrement d’éoliennes, chutes de pales, risque incendie… »

Questions du CE :

*Comment sont gérés ces risques ?*

12 – Démantèlement non assuré des éoliennes en fin d’exploitation :

Monsieur R. Thebaut : « Démantèlement non assuré » ; Monsieur Denis Roland : « Le socle de béton devrait être à moins 2m par rapport à la surface du sol » ; Madame Poirier : « Quid du démantèlement ? » ; Monsieur Laury : « Démantèlement insuffisant, le béton reste » : Monsieur Moreau : « Démantèlement impossible pour 50000 €, quantité énorme de bétons, plastiques, acier, cuivre, terres rares, huile de vidange etc » ; Monsieur Jocelyn et Madame Delphine Tuillière : « Le démantèlement est incertain » ; Madame Texier : « Garanties insuffisantes pour le démantèlement »

Questions du CE :

*Quelles sont les garanties prévues pour le démantèlement complet des éoliennes en fin de vie ?*

*Est-il possible d’enfouir d’avantage les socles en Béton armé ?*

13 – Utilisation abusive des locaux communaux, démarchage agressif de la société Volkswind

Monsieur Laurent Massin : « Tracts distribués, locaux de la mairie mis à disposition de la société » Monsieur Jean Bourges, Président de l’association APCPE : « Opération de marketing de Volkswind dans des locaux communaux, utilisation du personnel de la mairie, voir le compte rendu du conseil municipal du 27/7/2018, implication illégale de la mairie, méthodes indélicates de la société Volkswind » ; Monsieur Yvon Foucaud : « Cadeaux de la société Volkswind à certaines personnes » ; Monsieur Laury : « Communication Volkswind sujet à caution » ; Monsieur L. Michaud : « Désinformation de Volkswind : la commune n’a pas donné son accord »

**Note du Commissaire Enquêteur :** « La propagande » de Volkswind est mal ressentie par une partie de la population. Un effort de pédagogie aurait été bien utile.

G- Conclusion du commissaire enquêteur et avis sur la synthèse des observations formulées **:**

Il apparait dans les observations déposées, des oppositions traditionnelles entre les ‘pros et les antis’ éolien. Il semble difficile de trancher dans une consultation locale sur un débat d’ordre national. Quel est l’utilité réelle de l’énergie éolienne ? Le bilan économique est-il si favorable ? Les conséquences sur l’immobilier, sur le tourisme, sont-elles bien mesurées ? Le démantèlement complet des éoliennes est-il bien prévu ?

Toutefois quatre préoccupations majeures, propre au projet prévu sur la commune de Saint-Jean-de-Liversay, émergent :

La prégnance dans le paysage des éoliennes à partir du village de Luché

Le bruit généré par les nouvelles machines venant se cumuler avec celles existantes

L’effet de barrage pour l’avifaune

Une inquiétude liée aux courants sauvages suite au dépérissement de bovins au village de Luché.

Une attention particulière devra être portée sur ces quatre points.

La concertation avec la population a été active. Les habitants de Saint-Jean-de-Liversay se sentent particulièrement concernés par ce projet.

**Le responsable du projet a 15 jours pour apporter des compléments d’information et formuler sa réponse aux observations faites dans ce procès-verbal de synthèse.**

Procès-verbal de synthèse établi le 01 Juillet 2019

Jacques Boissière